

20h30

1) Bordeaux : débats du Conseil Général et du Conseil Régional (Plans Déchets), interventions de nos associations

Réunion plénière de la commission consultative du plan départemental déchets au Conseil Général, Bordeaux jeudi 23 mars 14h.

Une cinquantaine de participants étaient présents : nombreux élus (maires et présidents de cdc ou de syndicats), techniciens et chargés de mission auprès des syndicats de collecte et traitements, représentants des sociétés exploitantes (incinérateurs, décharges, plateformes de compostages), Ademe, Eco emballage, Ddass, préfecture, et trois représentants associatifs. Le président Madrelle est resté présent du début à la fin de la séance.

Dans son introduction à la réunion, le président du CG Philippe Madrelle a évoqué le Plan départemental comme devant avoir « des effets tangibles sur le terrain ».

Ensuite le rapporteur de séance a présenté pendant 40 minutes la première phase de la révision du Plan : état des lieux et perspectives. Une série de chiffres et de tableaux sont projetés sur grand écran. Si vous souhaitez en prendre connaissance, il suffit de me demander.

La parole est donnée à la salle. Constatant durant un petit moment que personne ne souhaitait la prendre, ni parmi les élus ni parmi les techniciens, je l'ai demandée. Bien que la séance n'appelait pas de débat, la parole m'a été accordée. J'ai d'abord dit que je m'exprimais « au nom des trente associations réunies autour de la charte du collectif déchets girondin, document qui nous revenait signée par les conseils d'administrations des associations et des adhérents », et j'ai montré l'une d'elle, signée.

« Une partie des chiffres présentés ici sont commentés favorablement pour faire croire qu'il y a des effets tangibles de réduction et tri-valorisation sur le département. J'exprime des doutes.

Même si certains maires et syndicats font des efforts réels, cet habillage est contestable par la seule observation visuelle du contenu débordant de nos poubelles résiduelles, lesquelles incluent

malheureusement une très grande majorité de produits recyclables. On voit que la plupart des usagers, des commerces, des industries ne sont pas motivés, et même s'ils l'étaient du point de vue environnemental, ils ne le sont pas financièrement.

Des intentions ont été annoncées il y a quelque temps par quelques maires de passer à une forme de redevance incitative à réduire les déchets et à trier, mais concrètement on ne la voit pas venir.

Depuis deux ans notre proposition de tri poussé aux dix jours de la Foire de Bordeaux, incluant les fermentescibles avec présentation au public de composteurs et communication médias, ne semble pas avancer. Pourtant nos bénévoles sont prêts à aider les ambassadeurs du tri et chargés de mission.

De notre point de vue associatif, la valorisation énergétique par incinération ne doit pas être comptabilisée dans le bilan valorisation général. Au contraire elle est un frein à la réduction en amont et à la valorisation matière.

Nous avons des doutes sur la concrétisation d'une avancée vers la réduction des déchets en Gironde et vers la valorisation des produits. D'autant que la préfecture vient d'autoriser à nouveau les apports extérieurs d'ordures ménagères résiduelles au centre de stockage de Lapouyade (décharge), limitant ainsi les capacités actuelles d'exutoires de la Gironde, et surtout et malheureusement, permettant désormais que des situations symétriques soient envisagées, comme l'exportation dans les Landes vers l'incinérateur de Pontenx ou de Labenne, de déchets du Sud Bassin d'Arcachon (lire l'intervention du président de la Cobas du 30 janvier).

Cette mesure prise par la préfecture va à l'encontre des intentions déclarées du Livre Blanc déchets Gironde 2005.

Tant qu'on n'aura pas la prise en charge du département par lui-même, la perspective d'un plan dynamique ne nous semble pas tangible.

On ne fera pas de progrès significatif tant qu'on n'aura pas compris que l'incinération et la mise en décharge excessive, même exportées, sont des solutions du passé et contraires à la réduction des déchets et à la valorisation des produits, contraires au développement durable, soutenable, lequel indique au contraire de

limiter le recours aux matières premières et le dégagement de toxiques. »

M. TRUPIN, maire de Saint Léon, président du Semoctom, et président délégué de la commission consultative, me répond.

« Nous avons entendu un exposé sur la situation en Gironde. On a pu voir qu'on met en œuvre notre savoir pour aller vers une situation meilleure. Je demande de bien comprendre ce problème. On a un schéma ambitieux. La valorisation énergétique existe dans la loi et fait partie intégrante de notre processus. La réduction à la source est importante, nous voulons aller vers une réduction à la source. En Gironde nous ne sommes pas mal placés, notamment avec les collectes de biodéchets et de déchets verts. Votre vision globale M. Mora est un petit peu sévère. Mais peut-être jouez-vous le rôle des aiguillons qui nous font parfois avancer. »

Didier CAZABONNE, vice président de la CUB en charge des déchets, indique que des efforts vont être faits incessamment dans Bordeaux pour améliorer la collecte des recyclables propres et secs.

Il évoque aussi la valorisation des rifiom (résidus de fumées d'incinération des ordures, très dangereux)...comme valorisation-recyclage possible (commentaire personnel retenu : en effet, avec la torche à plasma, on n'arrête pas le progrès ! Mais il s'agit là d'un faux progrès technologique, une mauvaise réponse à un problème qui pourrait trouver une réponse citoyenne et de prévention).

M. DARMIAN, maire de Créon, évoque la diminution du nombre de collectes hebdomadaire, qui permettrait de faire des économies, mais il s'inquiète de la réaction des habitants, qui ont « leurs habitudes ».

Ce sujet est ensuite développé avec plusieurs apports positifs, notamment de maires qui l'ont expérimenté et qui ont observé une bonne réaction des habitants, dominant des réactions négatives, et une diminution des déchets.

Le responsable d'ECO EMBALLAGE a confirmé cette tendance, en résumant une étude chiffrée. Il y aurait un impact positif à la réduction des fréquences. Moins on collecte, moins on a de déchets présentés. Plusieurs élus ont relevé l'intérêt de la maîtrise des coûts en déduisant les fréquences. L'économie en pollutions par le transport est également relevée.

M. FENELON, président de l'Ustom Gironde Est, tient à me rassurer.

Des progrès sont faits en Gironde. Par exemple son syndicat a réalisé un centre de transfert en régie municipale, une plate-forme de compost de 5.000 tonnes, cinq déchèteries qui sont organisées en régie et où une attention est portée sur la qualité du tri et donc du recyclage, une station d'épuration vient d'être faite par rhyssophytes, la collecte a été généralisée au porte à porte pour 55.000 habitants. « On a une politique de gestion sur la diminution et la valorisation des déchets. Aussi je trouve M. Mora que vous êtes quand même un peu critique. ».

M. LAMOTTE, directeur de l'incinérateur Astria de la CUB, tient également à me répondre sur le fait que l'incinération bloquerait le recyclage, car selon lui ce n'est pas le cas. Selon ses sources entre 2.000 et 2.005 la CUB aurait augmenté ses quantités de produits recyclables de 16.000 tonnes à 30.000 tonnes. D'autre part l'incinérateur Astira est descendu de 165.000 tonnes à 125.000 tonnes dans le même temps.

L'incinérateur Astria reçoit par ailleurs une aide d'Eco-emballage à l'énergie par rapport à un ratio par tonne. Cela montre la reconnaissance légale de la valorisation énergétique, car elle est soutenue financièrement.

Alain BLANC, représentant la Sépanso, souligne que ce serait une erreur d'entrer dans de l'autosatisfaction. On a progressé, mais on est arrivé à presque rien, à peu de chose. Continuons. Par exemple le besoin d'éco-ambassadeurs est très important pour la prévention, il faut y répondre.

M. MADRELLE répond : personne ne cherche l'autosatisfaction. Le progrès ne se décrète pas.

M. Jean NIVELLE, association Houba pour le recyclage des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE, ordinateurs, télé...) : sur les tableaux présentés de l'état des lieux des déchets en Gironde, pourquoi ne voit-on pas apparaître les DEEE ?

Réponse du rapporteur présentateur de l'état des lieux : ils sont considérés comme des déchets ménagers, à destination des déchèteries (une précision hors débat : ces déchets contenant des éléments dangereux et toxiques sont, depuis une loi de juin 2005, pourtant soumis à une collecte et un traitement spécifiques).

Dominique NICOLAS, représentant d'Aquitaine Alternatives, indique qu'il ne faut pas faire la confusion entre valorisation énergétique et

incinération. Il convient de parler de modes de traitements différents. Il rappelle qu'on peut faire de la valorisation énergétique à partir de la méthanisation, qui est un autre mode de traitement.

Un ELU indique que selon lui, la méthanisation a des refus et qu'on ne sait qu'en faire.

Dominique NICOLAS lui répond qu'il n'est peut-être pas correctement informé sur le sujet. En effet dans le cas où on fait de la méthanisation à partir de fermentescibles triés, on obtient un digestat qui sert à 100% d'apport en agronomie.

Par contre la méthanisation sur ordures brutes ne donne rien d'intéressant.

Un VOTE est organisé pour l'état des lieux en Gironde. J'exprime l'abstention du CdG, mais le vote du CdG n'est pas retenu, conformément au règlement intérieur de la commission consultative. Il y a donc unanimité pour approuver l'état des lieux des déchets en Gironde.

Pour le collectif déchets Girondin, Philippe Mora